



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 août 2012  
Français  
Original: anglais/russe

---

### Conseil des droits de l'homme

#### Vingtième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance  
qui y est associée – suivi et application de la Déclaration  
et du Programme d'action de Durban**

### **Note verbale datée du 6 juillet 2012, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une déclaration conjointe des délégations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan (voir annexe).

La Mission permanente demande que cette déclaration soit publiée en tant que document de la vingtième session du Conseil des droits de l'homme au titre du point 9 de l'ordre du jour, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 octobre 2012).

## Annexe

[Original: russe]

### **Déclaration conjointe des délégations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan faite lors de la vingtième session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'occasion de la date anniversaire de la grande guerre patriotique**

[Genève, 3 juillet 2012]

Le 22 juin 1941, il y a soixante et onze ans, le Reich hitlérien a perfidement envahi l'Union soviétique, marquant le début de la grande guerre patriotique. Cette guerre est devenue une des pages les plus tragiques de l'histoire du monde. Les exactions des Nazis ont infligé de cruelles blessures à tous les peuples de l'URSS et à des millions de personnes à travers le monde.

Ce sont nos peuples qui ont le plus souffert des agissements des Nazis. Faisant face avec une résistance héroïque, ils ont enduré de terribles épreuves, déterminé l'issue même de cette guerre, terrassé l'ennemi et apporté la libération à d'autres peuples. Nous rendons hommage au courage de ceux qui ont combattu le fascisme, tant sur le front que dans les territoires occupés par les Nazis, et à ceux qui ont forgé la victoire depuis l'arrière. Nous honorons le souvenir des millions de personnes de toutes nationalités et de toutes confessions qui ont sacrifié leur vie au nom de la grandeur de la liberté et de la justice. Leur souvenir sera conservé et transmis aux générations à venir.

Le symbole de cette victoire commune a été la création de l'Organisation des Nations Unies, appelée à défendre la paix et la sécurité de notre planète. C'est précisément à cette époque qu'a été posé le fondement du système des droits de l'homme, dont le but est de résister aux idéologies de haine.

Pourtant, nous assistons aujourd'hui aux manœuvres cyniques incessantes de certaines forces politiques désireuses de faire oublier les leçons de cette terrible guerre, de transmettre une appréciation morale et juridique déformée de ses résultats, de traiter sur un même plan les droits des victimes et ceux des bourreaux, les droits des libérateurs et ceux des agresseurs, et de mettre en doute les décisions du Tribunal de Nuremberg. Comme beaucoup de gens dans le monde, nous sommes troublés par les efforts manifestes déployés par ces forces pour "blanchir" les Nazis et leurs complices, voire même en faire des héros.

Nous estimons que de telles spéculations sont une insulte à la mémoire des millions de personnes tombées sur les champs de bataille, atrocement martyrisées par les Nazis en captivité, ou encore brûlées et gazées dans les camps de concentration. Une telle démagogie politique sert de terreau à tous ceux qui cherchent à faire prospérer de nouvelles idéologies extrémistes fondées sur la haine. Nous sommes profondément convaincus qu'il ne nous est pas permis de fermer les yeux sur de tels phénomènes, que nous devons combattre avec détermination.

Nous exhortons les États non seulement à déclarer leur détermination à lutter contre les crimes racistes, ethniques et nationalistes, mais aussi à prendre des mesures concrètes dans ce sens. Il nous semble nécessaire de renforcer la législation relative aux poursuites

pénales contre les personnes accusées de tels crimes, et d'alourdir les sanctions prévues pour de tels crimes dans les pays où cette législation existe déjà.

Il nous paraît utile d'élaborer et de renforcer les fondements organisationnels et juridiques de l'interdiction de la réhabilitation du nazisme et de la glorification des criminels nazis et de leurs acolytes.

Dans ce contexte, le 17 mai dernier, l'Assemblée interparlementaire des pays de la CEI a voté une loi modèle interdisant toute action ayant pour objet de réhabiliter le nazisme et de glorifier les criminels nazis et leurs acolytes. Cette loi définit les modalités juridiques et organisationnelles de l'application de cette interdiction, qui doivent être observées et développées dans les autres actes juridiques et normatifs.

Nous estimons que la communauté internationale et en particulier le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, doivent accorder la plus grande attention à ces questions. Notre devoir commun est de ne pas laisser prospérer l'idéologie du nazisme, qui sème la haine entre les pays et entre les peuples, et dans les esprits.

---